

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
11-12-2017

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente
du Conseil régional et déclarations des différents groupes

Budget primitif 2018 du Conseil régional de BFC	3
• Jean-Luc Piton, au nom du premier collège	5
• Gérard Thibord, au nom de la CFDT	5
• Gilles Denosjean, au nom de la commission "Mobilités-Énergie"	5
• Jean-Christophe Gossart, au nom de la CGT	6
• Daniel Boucon, au nom de la commission "Cadre de vie et Société"	6
Stratégie régionale de la formation et l'orientation : CPRDFOP et SPRO	8
• Odile Coulet, au nom de la CGT	11
• Joseph Battault, au nom de la CFDT	11
Projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Jura	12
• Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT	14
Stratégie opérationnelle de transition énergétique	15
• Dominique Gallet, au nom de la CGT	16
Service public de l'efficacité énergétique	17
• André Colin, au nom de la CGT	18
• Marie-Laure Schneider, au nom de la CNPL	18

Diaporama "Bilan et suites de la saisine Innovation démocratique"	19
• Déclaration du président François Berthelon	28

Échos dans les médias	28
-----------------------	----

Rapport 1-1 Avis sur Budget primitif 2018 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Finances-Europe Rapporteuse : Nicole Milesi	Séance plénière Lundi 11 décembre 2017

Le rapport de présentation du budget primitif 2018 présente l'action de la Région, conformément au débat d'orientations budgétaires présenté le 17 novembre 2017. Il s'articule autour des trois axes de la stratégie de mandat adoptée en décembre 2016 :

- 1/ Mener la bataille pour l'emploi.*
- 2/ Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable.*
- 3/ Construire ensemble la nouvelle région.*

Les recettes du BP 2018 s'élèvent à 1 513 M€. Elles sont réparties comme suit :

- fiscalité directe : 419 M€*
- fiscalité indirecte : 470 M€*
- transferts financiers de l'État : 314 M€*
- participations et recettes spécifiques/fonds européens : 130 M€*
- emprunt d'équilibre : 178 M€*

Les dépenses (1 513 M€ investissement + fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes:

- formation professionnelle et apprentissage : 244 M€ (fonction 1)*
- enseignement : 313 M€ (fonction 2)*
- culture, sport, loisirs : 40 M€ (fonction 3)*
- santé et action sociale : 1 M€ (fonction 4)*
- aménagement des territoires : 60 M€ (fonction 5)*
- gestion des fonds européens : 46 M€ (fonction 6)*
- environnement : 22 M€ (fonction 7)*
- transport : 514 M€ (fonction 8)*
- action économique : 113 M€ (fonction 9)*
- services généraux : 89 M€ (fonction 0)*
- dépenses non ventilées par fonction : 66 M€*

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (438 M€) et en autorisations d'engagement (891 M€).

Un budget 2018 très contraint

Le CESER note que **le contexte d'élaboration budgétaire est très contraint**, avec une prévision de recettes à la baisse de 1 % en 2018 (à périmètre constant). La physionomie globale des recettes de la Région est inchangée sur le fond, **les marges de manœuvre restant très faibles**. Elles résident dans les évolutions positives attendues sur la CVAE, les taxes « cartes grises » et les ressources régionales de l'apprentissage, le tout étant estimé à + 11,6 M€, soit seulement 0,8 % des recettes globales hors emprunt. En outre, la transformation de la DGF en TVA n'a pas l'effet escompté, compte tenu de la suppression du fonds de soutien pour le développement économique qui aurait dû être versé en 2018 par l'Etat sous forme d'une fraction de la TVA. Le CESER regrette vivement cette perte de ressources qui a un impact significatif sur le niveau d'épargne brute de la collectivité, donc sur sa capacité à investir.

Dans un tel contexte, il note que **la Région propose globalement de stabiliser les dépenses**, avec une baisse des dépenses d'investissements de – 5,8% et une légère progression des dépenses de fonctionnement (+ 0,3% à périmètre constant et + 3,4% en intégrant les dépenses liées au transfert de compétence transports, aux fonds européens et au plan 500 000 formations).

Quelle exécution du budget d'investissement, en 2018 ?

Concernant le **budget d'investissement**, l'Exécutif indique « privilégier une logique d'inscription budgétaire au plus proche des réalisations ». Ainsi, le BP 2018 prévoit 406 M€ de crédits de paiement d'investissement, avec un objectif d'exécution de 90 %, soit 365 M€. Cette prévision budgétaire doit concourir à atteindre les objectifs de la Région, qui souhaite renforcer son niveau d'investissement sur la durée du mandat et y consacrer environ 360 M€ par an (hors remboursement du capital de la dette).

Le CESER estime que **le taux de réalisation de 90 % n'est pas évident à atteindre**, et qu'un objectif de 85% serait plus plausible au vu des réalisations constatées les années précédentes. En 2016, le CESER avait vivement regretté la baisse significative des dépenses d'investissement, ces crédits n'ayant pas été réinjectés dans l'économie régionale. Pour 2018, comme il avait pu le souligner précédemment, il souhaiterait connaître les mesures prévues par la Région afin que le budget d'investissement soit réalisé conformément aux prévisions. À ce titre, il avait proposé que **les rapports budgétaires contiennent une prévision de consommation du budget d'investissement, en fonction des politiques publiques considérées**. Pour autant, il ne sous-estime pas la complexité des opérations d'investissement concernées, étant établi que la Région n'est pas maître d'ouvrage de « plein exercice » pour un certain nombre d'investissements qu'elle cofinance.

En complément de cette approche quantitative, le CESER propose à la Région **d'évaluer l'efficacité socio-économique des investissements envisagés**. Issue de l'avis « Repenser la dépense publique locale », cette proposition vise à évaluer préalablement les impacts et les effets des investissements prévus, notamment afin d'estimer les externalités négatives et positives ainsi que les effets levier recherchés. Cette évaluation, spécifique à chaque investissement, pourrait concerner certains dispositifs mobilisés par le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (exemples : investissement dans le capital des SEM ; financement des entreprises ; financements additionnels aux maîtres d'ouvrage publics en matière de foncier). Cette démarche serait complémentaire à l'évaluation ex-ante (plus globale) que la Région va engager sur les instruments financiers en direction des PME (voir rapport 1-5 soumis au vote du Conseil régional dans sa session de décembre 2017).

Une situation financière qui reste saine

Dans son avis sur les OB 2018, le CESER notait que **la situation financière de la Région est saine**, l'année 2017 ayant vu la consolidation de l'autofinancement, de la capacité de désendettement et du niveau de dette.

Il note positivement que **le budget prévisionnel de fonctionnement 2018 est maîtrisé, dans l'optique de maintenir un taux d'épargne brute conforme à la stratégie financière de la collectivité** (épargne brute > 17 %). La prévision budgétaire est ainsi portée à + 0,3% de CPF à périmètre constant. Comme le mentionne l'Exécutif, cette maîtrise porte sur les dépenses de fonctionnement et des efforts de gestion interne, afin de concentrer les budgets sur les dépenses d'interventions au service des habitants et des territoires.

Il souligne également **un niveau d'endettement stable**. Le remboursement du capital de la dette affiche un volume prévisionnel identique à celui du BP 2017 (48 M€ de dépenses d'investissement). De même, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 est similaire à celui inscrit au BP 2017, de l'ordre de 600 M€.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 14 abstentions (CGT).

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du premier collègue

Le budget 2018 appelle peu de commentaires de notre part.

1- Les grands équilibres sont bien respectés et on peut saluer l'engagement de la Région dans les domaines clefs que sont :

- l'investissement en infrastructures, en équipements ou en travaux d'économies d'énergie,
- la formation professionnelle et l'apprentissage, questions essentielles s'il en est,
- le développement du numérique.

Concernant ce dernier sujet, il convient de souligner le sondage récent évoqué lors de la dernière CATP, qui met en évidence l'importance de la fracture ressentie par certains territoires en matière de santé et d'accès au très haut débit.

2- En matière économique, on peut certes regretter la décision de l'État de ne pas respecter son engagement à l'égard de la Région en supprimant le soutien de 19,9 millions d'euros prévus au titre du Fonds de soutien au développement économique. Mais l'absence totale d'indicateurs dans ce domaine d'action régionale, contrairement à d'autres, ne permet pas de valider que l'engagement de crédits soit gage d'efficacité. À défaut de disposer de données précises mettant en évidence les résultats obtenus dans l'engagement budgétaire de la Région, nous estimons que des marges de manœuvre de réduction de dépenses existent dans ce domaine.

3- Nous n'avons pas d'information à ce stade sur l'exécution du budget 2017. Cependant, il semble probable que le recours à l'emprunt soit beaucoup plus limité - d'environ 100 millions d'euros -, que prévu au budget (180 millions d'euros). Certes, on conçoit bien que le niveau d'emprunt est le résultat de nombreux éléments dont, en particulier, la capacité des opérateurs à engager réellement les crédits attribués. Dans ce contexte, la Région disposerait de nouvelles marges de manœuvre indiscutables.

4- Aussi, nous engageons la Région à examiner la possibilité d'une baisse de la fiscalité, notamment en ce qui concerne les cartes grises, dont le niveau de taxation a été alignée sur le niveau le plus élevé des deux anciennes régions, et qui représentent environ 300 000 transactions chaque année selon nos estimations, et donc affecte annuellement de l'ordre d'un habitant sur 10 dans la région. Une telle baisse aurait évidemment un impact certain sur le dynamisme de la région.

Nous voterons l'Avis.

Déclaration de Gérard Thibord, au nom de la CFDT

La CFDT articulera son intervention autour de trois axes.

D'abord, nous soulignons que **le développement économique est l'une des compétences majeures** du Conseil régional. Or, le budget qui lui est directement dédié représente seulement 7,46 % du BP 2018. Les services du Conseil régional répondent qu'à ce chiffre, on doit cependant ajouter les montants externalisés représentant environ 45 millions d'euros de capacité d'intervention. Il faut avouer que, si cela est incontestable, la lisibilité du budget en matière de développement économique n'est dès lors pas visible !

Cette **impression d'illisibilité** des politiques du budget s'aggrave lorsqu'on va dans les détails : ainsi, par exemple, la politique touristique et d'attractivité est ventilée au gré des directions régionales : la saint Vincent tournante au budget du tourisme, la percée du vin jaune à la communication, le salon de l'agriculture et le CPRP à l'agriculture et autre événement à l'international ou l'inverse ! Et si c'était le seul exemple : les interventions sur l'hydrogène se baladent dans les diverses directions, idem pour la formation. Certes c'est un peu la loi de construction d'un budget. Mais, comment dès lors avoir une vision nette de ses actions régionales. Nous sommes confrontés à une construction en silo. Quelques fiches de synthèse des politiques emblématiques annexées chaque année au budget permettrait d'évaluer la vision du CR, d'apprécier le travail transversal tant mis en avant, si peu visible. Cela donne une impression de présentation budgétaire strictement gestionnaire, plan-plan qui n'aurait pas de hauteurs de vue.

Le deuxième point concerne **l'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (Aract)**. Dans le budget, il est stipulé qu'une subvention de 161 000 euros est affectée à Fact (le nom de l'ex-ARACT de Franche-Comté) : le contrat de plan État-Franche-Comté de l'époque a inscrit cette somme dans son marbre. Toutefois, on peut s'étonner qu'à l'occasion de la fusion des deux ARACT Bourgogne et Franche-Comté qui fait plus que doubler le nombre de salariés concernés, cette somme demeure en l'état. C'est pourtant, l'une des seules interventions du CR qui concernent directement les salariés (par parenthèse, et cela est inquiétant les organisations syndicales de salariés – et d'employeurs – sont totalement absents des « acteurs » concernés par le Sraddet, la transition énergétique). Nous demandons solennellement à l'exécutif régional de réviser sa position pour donner sa pleine mesure à l'intervention des acteurs sociaux, et notamment, à l'ARACT dont le travail dans les entreprises mérite d'être conforté.

Dernier point qui pourrait paraître anecdotique : dans le chapitre « outiller la démocratie parlementaire », une série d'actions 2018 est annoncée, dont « **la réflexion de la constitution d'un parlement du sport avec la perspective des JO de la Jeunesse à Lausanne en 2020 et des JO de Paris en 2024** ». Une simple réflexion : si l'intention est louable, est-il toutefois nécessaire de créer un nouveau comité ? Là encore nous nous retrouvons dans une gestion en silo : aux sportifs, le sport. La CFDT s'interroge sur la pertinence qu'il y aurait à confier au futur Cese cette intervention qui mobiliserait l'ensemble de la société civile sans la ghettoïser aux seuls professionnels. Il nous semble que dans un Cese que nous souhaitons renouvelé et rajeuni, ce mot d'ordre s'imposerait : décroïsonner, respirer, prendre de la hauteur, donner à voir et faire son chemin avec tous hors les murs institutionnels.

Déclaration de Gilles Denosjean, au nom de la commission Mobilités-Énergie

La commission note favorablement l'acquisition de matériel ferroviaire.

Programme 8111AA - Matériel TER : En 2018, la Région acquerra 5 automoteurs X 73 500 d'occasion. Des crédits sont inscrits pour la révision générale de rames nécessaire afin d'assurer la continuité du service. Des crédits sont positionnés afin d'apposer la nouvelle livrée BFC sur l'ensemble du parc. Par ailleurs, les services votés permettront de payer les acomptes 2018 relatifs à l'acquisition de 8 rames Régiolis décidée le 17 novembre 2017, ainsi que les acomptes 2018 de remotorisation des AGC.

La commission souligne également que les liaisons ferroviaires transfrontalières sont maintenues en 2018 par le renouvellement des conventions pour les dessertes Frasne-Neuchâtel et Pontarlier-Frasne-Vallorbe. Ces liaisons transfrontalières seront complétées fin 2018 par la mise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle. La participation pour le Canton du Jura au titre de l'exploitation de la ligne ferroviaire Boncourt-Delle est également maintenue sur 2018.

La commission souhaite attirer l'attention sur un point de vigilance : la suppression d'arrêts TER sur certaines lignes.

En outre, la commission déplore l'absence de tenue de comités de ligne TER, avant la mise en œuvre des nouveaux horaires.

Déclaration de Jean-Christophe Gossart, au nom de la CGT

Concernant les Recettes : Ce budget primitif s'inscrit pleinement dans les politiques d'austérité voulues, décidées, assumées par le gouvernement avec une baisse des dotations, et ceci pour la quatrième année consécutive. Nous trouvons absolument inacceptable que l'état ne tienne pas ses promesses en décidant de ne plus verser le fonds pour le développement économique en 2018.

Il y a pourtant urgence à sortir de cette logique d'austérité, urgence à mettre en place une réforme globale du système fiscal afin de mener les politiques plus justes socialement et plus efficaces économiquement.

Concernant le volet transports : Le budget primitif présenté confirme la trajectoire d'affaiblissement du service public TER Bourgogne-Franche-Comté avant même que la convention soit signée. La SNCF et le Conseil Régional mettent tout en œuvre pour continuer de détourner les usagers des guichets (7 fermetures en 2017) et ainsi orchestrer le recul du service public en milieu rural, urbain et ainsi continuer sa déshumanisation. Ce n'est ni le projet de suppression des arrêts des trains dans les gares **Neuilly-les-Dijon, Villers-les-Pots et Franois** sur l'axe Dijon-Besançon, ni la suppression des contrôleurs à bord des trains, ni le projet d'ouverture à la concurrence de six lignes qui restaureront la confiance des citoyens dans l'action politique régionale. La proximité était pourtant une priorité affichée du Conseil Régional ! D'ailleurs aucun de ces projets notamment d'ouverture à la concurrence des lignes TER n'était affiché dans la campagne électorale de la majorité !

Concernant le volet RH : Les personnels du Conseil régional mesurent pleinement les enjeux des conséquences de la fusion des deux ex-régions sur le contenu de leur contrat de travail. Si le budget RH augmente légèrement du fait de la fusion, à périmètre constant il n'augmente que de 0,27 % ce qui confirme l'austérité imposée y compris aux agents de la collectivité. Et pourtant nous savons qu'une collectivité, pour être efficace, pour être à la hauteur des enjeux, a besoin d'agents correctement rémunérés et bien traités. La CGT soutient l'action du personnel et de ses organisations syndicales.

L'avis du CESER, s'il reprend quelques une de nos critiques, est très timide et omet de s'interroger sur la question de la réponse aux besoins des populations.

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Daniel Boucon, au nom de la commission Cadre de vie et Société

En premier lieu, les conseillers et conseillères observent que le budget primitif 2018 est globalement favorable pour les compétences relevant de la commission Cadre de vie et société avec des crédits quasiment stables pour la culture et le patrimoine ; des crédits en hausse pour le sport, la jeunesse et la vie associative ainsi que la santé et l'action sociale.

Concernant la politique culturelle de la Région, comme cela avait été noté pour les orientations budgétaires, plusieurs actions annoncées vont dans le sens de travaux et réflexions du CESER sur l'action culturelle, l'éducation aux arts et à la culture ainsi que la récente contribution de la commission au SRADDET. En témoignent, par exemple, les nouveaux dispositifs relatifs à l'éducation artistique et culturelle qui seront dorénavant déployés sur le territoire régional avec :

- un appel à projets concernant les projets d'éducation artistique et culturelle,
- un appel à projets d'actions culturelles et de sensibilisation à la culture privilégiant deux entrées : « par et pour les publics » et « projets de territoire ».

Cette concordeance entre certaines réflexions-préconisations du CESER et certaines orientations-actions du Conseil régional est plutôt gratifiante pour le CESER. Cela confirme l'importance pour le CESER de faire, dans ses avis, les propositions les plus étayées et approfondies possibles.

Dans le domaine du sport, la commission Cadre de vie et société note un budget plutôt favorable et différentes actions visant une répartition territoriale satisfaisante des équipements. Concernant le transfert du patrimoine du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) entraînant l'entretien et la maintenance du patrimoine par la Région, les membres de la commission invitent à rester attentifs aux travaux et aux frais qui seront engagés en 2018 et dans les années à venir.

En matière de vie associative, la commission Cadre de vie et société relève avec intérêt l'objectif régional de créer ou pérenniser au moins 300 emplois associatifs via l'aide à la création d'emplois d'utilité sociale. Les conseillers et conseillères notent également que le règlement d'intervention concernant le soutien à la professionnalisation et à la structuration des associations sera « *retravaillé dès début 2018 afin d'affiner les critères et modalités d'intervention du dispositif en s'appuyant sur les retours des réseaux associatifs et en réponse aux sollicitations importantes des associations.* » **À ce titre, la commission tient à souligner qu'il serait intéressant que le Conseil régional interroge également le prochain CESER sur certains règlements d'intervention régionaux.** Cette remarque va dans le sens d'observations émises dans un précédent avis du CESER Franche-Comté intitulé « La vitalité associative : un atout dans un monde en mutation » : à savoir, **l'importance d'adapter les outils de financement des associations et de co-construire les politiques publiques avec les associations dans une démarche de renouvellement de l'action publique.** Par ailleurs, la commission rappelle l'importance d'ouvrir les aides à la vie associative à l'ensemble des familles de l'économie sociale et solidaire.

Concernant l'autonomie des jeunes, il s'agira pour le prochain CESER d'être attentif à l'impact professionnel de l'aide au permis de conduire qui connaît une forte montée en charge pour 2018 (1 700 aides contre 1 300 aides en 2017). Les membres de la commission invitent également le prochain CESER à suivre la diversité d'actions concourant à l'autonomie des jeunes et les différents outils proposés et déployés à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté tels que l'extension de la carte avantage jeunes. À suivre également en 2018, la parution des décrets liés aux orientations prévues dans les lois NOTRe et « Égalité et citoyenneté » confiant à la Région le chef de filât jeunesse et le transfert de la compétence relative à l'information jeunesse (hors labellisation des structures).

Concernant les actions prévues en matière de santé, la commission Cadre de vie et société observe qu'il serait intéressant de faire figurer les centres de santé qui constituent également des démarches à encourager, au même titre que les maisons de santé.

En matière de politique de la ville, la commission Cadre de vie et société estime que la réduction de l'enveloppe annuelle des fonds d'intervention de proximité (FIP) et fonds d'aide aux projets (FAP) est préoccupante. Cette amputation effectuée sur la partie animation et services aux habitants à l'intérieur de la politique de la ville nécessite d'être suivie avec attention pour voir dans quelle mesure des actions de cohésion sociale seront pérennisées dans les quartiers d'intérêt régional et d'intérêt local.

S'inscrivant dans la lignée de l'avis récent du CESER Bourgogne Franche-Comté « Repenser la dépense publique locale », la commission cadre de vie et société estime que les actions complémentaires aux projets de cohésion sociale font partie des dépenses de fonctionnement indispensables au développement des territoires et peuvent ainsi être considérées comme un « investissement sur le long terme ». Par ailleurs, il s'agira pour le prochain CESER d'être attentif aux conventions que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) engagera avec les collectivités et au lancement des premières réalisations de projets issus des conventions régionales de cohésion urbaine et sociale (2018-2020).

En matière d'habitat, la commission Cadre de vie et société relève avec intérêt la poursuite du nouveau dispositif « Habitat-Aménagement » adopté en 2017 sachant que l'habitat ne constitue pas une compétence obligatoire de la Région. Par ailleurs, la commission s'interroge sur la réelle portée de la Région et des acteurs de l'habitat pour parvenir à un véritable respect des normes d'accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite (par exemple, certains critères à satisfaire en ce sens dans les règlements d'intervention).

Enfin, concernant la citoyenneté et la laïcité, les membres de la commission remarquent une distorsion entre l'ambition des missions dévolues à la laïcité et les aides envisagées (CPF 2018 s'élevant à 15 000€) avec notamment la mise en place de l'Observatoire régional de la laïcité. Par la suite, d'autres pas seront sans doute à franchir pour faire vivre davantage le principe de laïcité en proposant par exemple de formations et sessions de sensibilisations à destination des agents régionaux accueillant du public mais également à d'autres acteurs du territoire régional.

Rapport 3-1 Avis sur Stratégie régionale de la formation et de l'orientation : CPRDFOP et SPRO	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Formation-Recherche Rapporteuses : Christine-Noëlle Baudin et Françoise Frèrebeau	Séance plénière Lundi 11 décembre 2017

*Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), prévu par la loi du 24 novembre 2009, a été redéfini par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale : **les Régions sont chargées « de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ».***

L'objectif majeur du CPRDFOP, incluant l'orientation, est de tracer les lignes directrices, priorités et ambitions du Conseil régional en matière d'évolution de l'offre de formation professionnelle pour jeunes et adultes, toutes voies de formation confondues.

Par rapport aux précédents CPRDF, ce CPRDFOP voit son périmètre élargi à l'orientation et aux conditions d'hébergement et de mobilité des jeunes ; le contrat doit en outre s'articuler avec la stratégie de mandat et les autres schémas concernés : économie, enseignement supérieur / recherche / innovation, aménagement du territoire. Il a été écrit en concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ce qui permet à tous de s'y retrouver. Le présent avis s'inscrit dans le contexte de projets de réforme de la formation professionnelle (accord national puis projet de loi attendus au printemps 2018) et de l'apprentissage (projet de loi au printemps 2018), des concertations étant menées avec les partenaires sociaux, les branches professionnelles et les Régions.

Ces débats devront trancher des questions cruciales telles que la répartition du pilotage de la formation professionnelle et de l'apprentissage entre Région et branches professionnelles. Il faudra aussi réfléchir à la simplification de l'articulation des divers schémas, stratégies et plans régionaux qui existent.

Dans cet avis sur ce dossier majeur, le CESER a souhaité jouer son rôle de voix de la société civile organisée pour donner à voir les changements sociétaux à l'œuvre et formuler des pistes de réflexion.

Le CESER note des avancées très positives sur ce CPRDFOP, premier Contrat de plan régional relatif à l'orientation et la formation professionnelles de la grande région. Il a apprécié la forme et le fond du document et la concertation menée en lien avec les Services du Conseil régional.

Le CESER note que ce Contrat se démarque des précédents schémas par la volonté de fédérer efficacement l'ensemble des acteurs, tant dans la conception que dans la mise en œuvre.

Résultat d'un travail approfondi, il traduit une réelle ambition, reconnaissant la formation comme levier essentiel de la transformation de nos sociétés.

Les objectifs sont clairs : l'enjeu est désormais, pour reprendre les termes de la Région, de « faire vivre » ce schéma **selon des modalités opérationnelles qui seront à définir et que le CESER souhaite connaître le temps venu.**

Le CESER rappelle les orientations thématiques du CPRDFOP et formule pour chacune des observations et recommandations.

Ambition 1 : Relever le défi des transformations économiques

Le CPRDFOP fait le constat de profondes évolutions, constat partagé par le CESER dans ses travaux récents (*Avis d'autosaisine « Difficultés de recrutement et métiers en tension » ; Contributions des Commissions du CESER au débat sur les objectifs du SRADDET « Ici 2050 »*). Le développement fulgurant des TIC et l'émergence de l'intelligence artificielle conduisent à la transformation de certains métiers (notamment vers le numérique et la transition énergétique). En outre, les entreprises doivent s'adapter à la robotisation et l'automatisation mais aussi au rapport au travail des nouvelles générations d'actifs.

La coexistence d'un chômage de masse et de difficultés de recrutement reste un défi majeur des pouvoirs publics.

Au regard de ces défis, la Région fait de la formation un levier essentiel et se donne comme enjeu d'adapter l'appareil de formation professionnelle en fonction de l'évolution des métiers et du territoire à travers deux objectifs majeurs : consolider les « pôles de compétence » (Campus des métiers, Pôles d'excellence - travaux publics, industrie graphique) et préserver / conforter un maillage de formations de proximité.

Le CESER souhaiterait connaître les éventuels enseignements tirés du volet « formation » des Pôles de compétitivité ; il mesure l'intérêt des campus des métiers mais relaie la question de leur financement, soulevée par divers acteurs auditionnés dans le cadre de l'avis d'autosaisine « *Difficultés de recrutement et métiers en tension* » (juin 2017).

Le CESER note que **l'innovation pédagogique**, dont il fait un impératif dans ses récentes réflexions, fait l'objet d'une réelle attention de la Région. Pour autant, les **actions citées dans le CPRDFOP semblent limiter cette innovation à l'introduction d'outils numériques pédagogiques, alors que l'enjeu est un changement radical de la formation.**

En effet, l'innovation pédagogique doit s'inscrire dans un processus d'amélioration, de renouvellement des pratiques et même de transformation de la formation aux métiers de l'éducation. Le développement des outils et infrastructures du numérique est un soutien à une telle démarche.

C'est pourquoi le CESER incite la Région à aller encore plus loin dans le champ d'investigation potentiel de l'innovation pédagogique. Pourquoi ne pas créer une équipe de réflexion sur le sujet (en lien avec la Maison universitaire de l'Éducation par exemple) qui pourrait également s'ouvrir sur la question fondamentale de la formation des formateurs eux-mêmes, et l'évaluation qualitative des formations dispensées ?

Ambition 2 : Proposer une orientation et une formation tout au long de la vie qui sécurise les parcours professionnels

Ces enjeux sont capitaux pour la région, qui compte près de 40 000 élèves, plus de 18 500 apprentis et plus de 40 000 demandeurs d'emploi formés. Pourtant, le niveau de qualification des actifs en emploi est plus faible qu'au niveau national, avec des zones particulièrement fragiles : Louhans, Morteau, Châtillon, le Charolais, le Morvan, Cosne-Clamecy, Avallon et Gray.

Quant à l'orientation tout au long de la vie, c'est un enjeu crucial pour sécuriser les parcours de formation, améliorer l'accès des jeunes à l'emploi, faciliter les mobilités professionnelles des adultes et les reconversions au cours de la vie active. En la matière, depuis la fusion des régions, le SPRO tout au long de la vie a permis la convergence des programmes en Bourgogne et en Franche-Comté et l'accompagnement des structures.

Depuis, le CESER prend note des nouveaux outils numériques d'orientation mis en place, tels :

- « **Forma Diag** », outil d'aide à la décision dans les territoires pour leurs besoins en formations (Pôle Emploi).

- « **Cléor** », outil d'aide à l'évolution professionnelle et à l'orientation, développé par un partenariat entre les régions et CARIF-OREF des régions Centre-Val-de Loire, Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté (1) . <https://bourgogne-franche-comte.cleor.org/>

Ces outils vont dans le sens des préconisations du CESER, visant à « développer des outils opérationnels fiables proposant un choix exhaustif de formation à partir d'une recherche par métier ». Pour autant, le CESER encourage la Région et Pôle Emploi à faire connaître largement ces dispositifs et les évaluer finement en lien avec les bénéficiaires afin d'en évaluer l'efficacité.

Au-delà de l'aspect technologique du numérique, le CESER souligne aussi l'importance d'une **approche interdisciplinaire incluant l'apport des neurosciences et des sciences humaines et sociales** dans la connaissance des processus d'orientation. **Ces disciplines pourraient ainsi venir compléter le panel des interventions lors des conférences de suivi prévues dans le cadre du CPRDFOP.**

Sur la formation tout au long de la vie, le CESER renvoie aux préconisations de son avis de juin 2017 sur métiers en tension et difficultés de recrutement : **abonder les Comptes personnels de formation (CPF) de personnes en reconversion professionnelle vers des secteurs en tension.** Il constate que la Région a conscience de la nécessité d'informer les opérateurs chargés de la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle (CEP) de l'évolution régulière des métiers en tension et de les inviter à valoriser les formations conduisant à ces métiers dans les entretiens de reconversion et d'orientation et d'accompagner des initiatives de formations sur mesure en privilégiant les compétences régionales disponibles en tous secteurs.

(1) Cléor permet, à toute personne dans une démarche d'orientation ou d'évolution professionnelle, d'accéder rapidement et facilement, à partir de la sélection d'un métier, d'un secteur d'activité ou d'un profil, à une information fiable sur son territoire : métiers, offres d'emploi et formations, évolutions possibles entre métiers...

Sur la formation professionnelle initiale, concernant l'apprentissage, le CESER relève qu'au niveau régional les effectifs d'apprentis ont diminué de 6,3 % entre 2013 et 2015 (18603 à la rentrée).

La concertation en cours au niveau national doit permettre de revaloriser l'apprentissage, discours qui vont dans le sens des avis du CESER montrant que l'apprentissage doit être considéré comme une voie d'excellence, de par la formation pratique et l'expérience que le jeune acquiert en entreprise.

La réforme constitue donc un enjeu crucial.

Ambition 3 : Garantir une offre de formation territorialement équilibrée

Le CESER s'interroge sur le préambule de l'ambition n° 3 (page 26 du rapport) : *dans un contexte de resserrement démographique sur le moyen/long terme et de contraintes sur les finances publiques, il serait illusoire d'imaginer pouvoir développer dans chaque bassin d'emploi l'offre de formation la plus large possible* ».

Il rappelle les éléments de son socle de pensée :

- **Face à l'enjeu de filières professionnelles qui souffrent de problèmes d'attractivité, il convient de proposer aux parents, aux jeunes, aux personnes en charge de l'orientation et aux entreprises des pistes de choix aussi ouvertes, complémentaires et complètes que possible par bassin d'emplois, en harmonisant l'offre de formation avec une cartographie exhaustive accessible à tous.** Ces aspects doivent être pris en compte dans la charte des opérateurs du SPRO (2).

- **La présence de « petits lycées » contribue à un maillage équilibré du territoire.** Le CESER retient les conclusions d'une récente étude de l'association Villes universitaires de France qui souligne les atouts des sites universitaires territoriaux (moins de 15 000 étudiants) - et l'exemple cité de la filière STAPS du site du Creusot de l'université de Bourgogne (3).

- **Le maillage territorial constitue donc, pour le CESER, une question fondamentale qui va au-delà du strict périmètre de la formation professionnelle.**

Longtemps héritage d'une histoire locale, **il doit aujourd'hui résulter d'une vision partagée par tous les acteurs, à la croisée des différents schémas existants (CPRDFOP, SRESRI, SRDEII, SRADDET) et s'appuyant sur le dialogue social de proximité** qui permet une connaissance fine des 25 zones d'emploi de la région.

Ambition 4 : Analyser les transformations sociétales

Le CESER accueille favorablement l'idée émise dans certaines réunions sectorielles de **travailler au rapprochement des observatoires de branches et régionaux** (4). Cela rejoint son avis sur la fusion des CARIF-OREF en avril 2017.

Il souligne la souplesse du dispositif d'évaluation du CPRDFOP, appréciant que ce ne soit pas un contrat figé mais qui s'enrichisse, s'adapte et évolue tout au long de son évaluation.

Il prend note des modalités d'évaluation qui seront à définir par le Conseil d'État.

Dans le cadre de ses missions, visant à contribuer à l'évaluation et au suivi des politiques régionales, **le CESER entend apporter sa contribution au sein de la commission « évaluation » du CREFOP** et souligne l'enjeu d'une évaluation qualitative, **associant les bénéficiaires et utilisateurs** afin de recueillir les retours d'expérience et identifier les marges de progrès.

En conclusion, ce CPRDFOP a le mérite de tenter de dépasser les frontières : entre partenaires réunis au sein du CREFOP, entre acteurs de la formation, entre publics, entre voies de formation, entre régions voisines (en s'appuyant sur les expériences dans le champ « sanitaire et social » ou de la coopération franco-suisse dans la formation des formateurs, entre pays membres de la communauté européenne en encourageant la mobilité des apprentis via les programmes tels Erasmus+). Pourquoi pas, enfin, tenter de dépasser, les frontières entre enveloppes de financements ?

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(2) Avis de saisine de 2010 sur la mixité des publics scolaires et apprentis.

(3) « La proximité, atout-maître des petites universités », Le Monde, 18/10/2017.

(4) cf. compte rendu de l'atelier « métallurgie – plasturgie et industrie automobile » du 24/3/17 à Dijon.

Déclaration de Odile Coulet, au nom de la CGT

La CGT, présente au sein du CREFOP, a participé aux différentes commissions thématiques mises en place pour l'élaboration du CPRDFOP adopté à l'unanimité de ses membres.

Elle partage la philosophie générale du projet d'avis finalisé par la commission Formation-Recherche. À partir des quatre ambitions affichées par la Région et préparées en amont par le CREFOP, il s'agit de faire vivre ce premier Contrat de Plan Régional sur les territoires Bourguignon et Franc-Comtois pour la période 2017-2020, en s'appuyant sur l'ambition de la région, utilement soulignée par le projet d'avis, « d'inscrire l'action collective dans une dynamique d'amélioration et de dialogue social afin d'accompagner l'évolution des besoins et les différents projets pouvant naître de ces changements, cette dynamique s'appuyant essentiellement sur les Rencontres Territoriales Économie-Emploi-Formation ».

Si la CGT ne partage pas les réformes territoriales imposées par les gouvernements successifs, elle s'inscrit pleinement dans le dialogue social local de proximité, le mieux à même pour construire des propositions innovantes, cohérentes, porteuses d'avenir pour l'économie, l'emploi, la formation en réponse aux besoins des salariés et des citoyens en liant Industries-Services-Services Publics dans une perspective de transformation sociale et écologique.

Attention toutefois à ne pas vouloir spécialiser à tout prix les territoires en fonction de leurs atouts les plus rentables. Par exemple sur la formation initiale, il sera opportun comme le suggère le projet d'avis, de veiller à la présence de petits lycées professionnels et généraux sur les territoires avec un maillage des plus équilibré. À l'instar des petites universités territoriales dans la réussite des étudiants comme l'Université du Creusot et sa filière STAPS citée en exemple dans un récent article du Monde, et pourtant menacée de fermeture par le Rectorat en son temps...

La CGT votera l'avis.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

La CFDT partage cet avis et nous le voterons

Le CPDRFOP a fait l'objet d'une **réelle co-construction** au sein du CREFOP mais aussi plus largement en associant les différents acteurs. Les partenaires sociaux ont été reconnus et le choix du quadripartisme a fonctionné. Ce qui se traduit par un accord signé par tous, partenaires sociaux, état région.

Ce contrat peut être un **véritable outil pour la sécurisation des parcours des salariés** et des demandeurs d'emploi. Il prévoit des actions spécifiques pour les salariés les plus éloignés de l'emploi. A nous de le faire vivre maintenant

Comme nous l'avons dit nous partageons le contenu de cet avis et nous ne reviendrons pas sur les axes de travail Nous retenons quelques questions :

Quelle **articulation entre les dispositifs d'orientation** et de conseil en évolution professionnelle

Sur l'apprentissage, la tentation est grande encore une fois d'en faire une voie de l'échec ! Nous lisons « un des axes prioritaires sera de qualifier par l'apprentissage les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ». Cela part d'une louable intention mais pose deux questions : devons-nous nous satisfaire d'une école incapable d'intégrer et de faire progresser des jeunes, d'autant qu'il s'agit là très souvent de jeunes issus de milieux socio-professionnels défavorisés et qui sont victimes de la reproduction d'inégalités ? 2ème question : l'apprentissage ainsi présenté, et c'est assez souvent, devient la voie de l'échec. Quelle représentation de l'apprentissage pour le jeune et pour l'entreprise. Ne nous étonnons pas des réticences des uns et des autres pour entrer ou accueillir cette voie qui doit devenir celle de l'excellence !

La CFDT se félicite de la volonté d'offrir un hébergement (tel que le préconisait le CESER en 2011) et des solutions de mobilité aux jeunes apprentis. Nous serons attentifs à la mise en œuvre de ce projet. Il faut aller plus loin pour lui donner un statut qui se rapproche de celui de l'étudiant.

On voit parfois poindre dans ce document **les risques de ce que nous appelons l'adéquationisme**. C'est-à-dire qu'il suffirait de trouver la martingale qui ferait correspondre les offres d'emplois et les demandeurs, les formations et les besoins, etc. La proposition de logiciels qui résoudraient cette équation impossible ne règlera rien. La CFDT fait plutôt confiance au travail des acteurs.

Ce qui conduit à l'**ouverture du dialogue social territorial**. La CFDT s'en félicite et prend sa place dans la conduite de ce projet. Il s'agit bien là d'une démarche que le CESER préconisait dans son avis sur le dialogue social territorial de 2013. Diagnostic partagé, travail en projet, mise en route des acteurs proches des réalités, repérage des compétences, sont autant de points qui doivent être expérimentés rapidement dans quelques territoires.

Le CPDRFOP propose une **analyse des évolutions sociétales**. Il est important que ce ne soit pas le conseil régional seul qui organise une parole descendante. Il peut s'appuyer sur des réseaux de Bourgogne et de Franche Comté qui existent déjà. Notre assemblée doit s'inscrire dans ce projet, d'autres travaillent sur les questions de formation comme l'Institut Jacotot, d'autres sur les évolutions sociétales ou du travail.

Un processus d'évaluation prévu. Le CESER doit faire sa part ! Pas tant en nommant quelqu'un dans une commission mais par un travail spécifique. Nous sommes au cœur de nos compétences de confrontation des acteurs et au cœur du triangle de priorités majeures : économie, emploi, formation

Enfin nous nous interrogerons sur **la place du CESER dans l'élaboration de ce contrat**. Nous avons déjà produit des pistes mais quelle utilisation réelle en a été faite. Comment avons-nous valorisé auprès des acteurs ? Nous aurions pu mieux anticiper ce travail spécifique dont nous connaissions les échéances. Dans ce cas nous voyons que nos travaux peuvent servir à d'autres que le seul conseil régional, ici les partenaires sociaux et l'état.

Quelle place prendrons-nous dans la mise en œuvre ?

Nous voterons l'avis.

Rapport 4-2 Avis sur Projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Jura	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires - Environnement Rapporteuse : Marie-Laure Schneider	Séance plénière Lundi 11 décembre 2017

Les SDAASP ont été instaurés par la loi NOTRe du 7 août 2015. Ce schéma, porté conjointement par l'État et les Départements, comporte un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit en matière de services au public. La définition de ces schémas, qui seront prescriptifs sur 6 ans, doit être terminée fin 2017.

Un schéma qui manque d'ambition

À la lecture du schéma, il semble que le Conseil départemental du Jura n'ait eu pour seule et unique ambition en le rédigeant que de répondre à l'obligation légale de le réaliser avant la fin 2017.

Le CESER s'associe totalement aux remarques soulevées par la Région dans son rapport : ces remarques soulignent les faiblesses de ce document et font aussi écho à ce choix du Conseil départemental de produire un SDAASP « à minima » dépourvu de toute ambition visible.

Le CESER souligne donc, comme la Région, l'absence regrettable dans ce schéma de thématiques fondamentales en matière de services publics / services au public (mobilités, emplois, commerces de proximité). Les généralités prédominent sur les thématiques retenues par le Conseil départemental tant sur la santé que sur le numérique par exemple. Il relève aussi :

- le manque de détails des fiches-action,
- l'absence de propositions d'actions concrètes,
- l'absence de précision quant aux modalités de mise en œuvre avec notamment l'absence de prise en compte du SRADDET.

Un schéma « hors-sol »

Pour le CESER, il est regrettable que ce SDAASP du Jura manque de prise en compte des territoires voisins dans son diagnostic et dans son plan d'action. Le CESER a eu récemment l'occasion de souligner l'importance de cette problématique dans les analyses et dans l'action publique des « zones coutures » des territoires dans son avis « *Bourgogne Franche-Comté : d'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement* » du 14 novembre 2017. Les frontières administratives départementales ne doivent pas limiter artificiellement les réflexions relatives à l'action publique. L'accessibilité aux services publics/aux publics constitue, par principe, une question interterritoriale qui impose de sortir des schémas classiques de l'action publique. Cela nécessite coopération, transversalité, dialogue, confiance entre les acteurs : impératifs indispensables pour refonder l'action publique locale comme cela a été aussi souligné dans l'avis du CESER « *Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes* » du 10 octobre 2017. Avec ce SDAASP, on en est loin ! L'impression qui domine est celle d'un schéma « hors-sol » totalement dépourvu d'un ancrage territorial, pourtant indispensable. Le Conseil départemental du Jura fait visiblement le choix de ne pas se saisir de cette opportunité pour travailler plus fortement ces questions.

Les SDAASP : un décalage entre rêves et réalité qui interroge

Pour le CESER, le « détricotage » des services publics dans les territoires par le biais des différentes politiques menées en la matière (RGPP, MAP... (1)) depuis plus de 10 ans nécessite d'être rééquilibré aujourd'hui. On s'aperçoit, peut-être un peu tardivement, des conséquences catastrophiques de ces politiques et de l'immense difficulté à réintroduire du service public là où il a disparu. En matière sanitaire par exemple, les Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ne permettront pas de résoudre, à elles seules, les problèmes de désertification médicale. On ne manque pas de MSP, on manque de médecins qui acceptent de s'implanter dans certains territoires qu'ils soient à la ville ou à la campagne. Il faudra bien plus que ces « mesurette » pour retrouver un équilibre acceptable en la matière.

De plus, à quoi peut servir un SDAASP face aux décisions de fermetures de services de santé prises par l'ARS (pour exemple, fermeture des urgences et de la maternité de Saint-Claude dans ce département...) ?

De fait, au-delà des faiblesses de ce SDAASP du Jura, il est certain que le contexte actuel appelle à interroger fortement l'intérêt de ces SDAASP : peuvent-ils vraiment servir à quelque chose ? Ce qui domine, c'est une impression d'injonction paradoxale de l'État avec d'un côté la multiplication de décisions annonçant un recul du service public et des services au public et de l'autre l'obligation faite aux Départements de réaliser ces schémas spécifiquement conçus pour répondre à ce problème !

On peut alors comprendre que certains élus doutent fortement aujourd'hui de l'intérêt de ces énièmes schémas. Cela interroge sur la possibilité pour les Conseils départementaux de peser dans les débats avec l'État et ses agences, compte tenu de leur légitimité sans cesse remise en cause, perpétuelle collectivité « en sursis ». Ce décalage entre les « rêves » inscrits dans les SDAASP de maintenir des services au bénéfice des citoyens du territoire et la réalité quotidienne qui égrène ces fermetures redoutées, annoncées, effectives de multiples services publics ne peut qu'interroger le CESER. C'est cette interrogation qui a amené la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude lors de son Conseil communautaire du 8 novembre, à refuser de voter le SDAASP du Jura en signe de protestation « alors même que l'arrêt de mort de la maternité, de la chirurgie non ambulatoire, et de la ligne SNCF [Oyonnax-Saint-Claude] ont été prononcés » (2).

Donner sa chance aux SDAASP

En conclusion, et devant l'ensemble de ces remarques dont certaines résonnent avec l'avis de la Région, le CESER souhaite néanmoins marquer ici son étonnement devant l'avis favorable rendu par la Région sur ce schéma en passant outre ses nettes insuffisances. En effet, dans sa rédaction actuelle, cet avis est porteur d'ambiguïté sur la position de la Région quant à l'utilité de ces schémas au-delà de la seule situation du Jura ici concerné.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Révision générale des politiques publiques, plan de Modernisation de l'action publique.

(2) « Les élus refusent de voter le SDAASP », Le Progrès, 10 novembre 2017.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

L'État contraint les collectivités à travers les SDAASP à répondre aux besoins des populations d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Comme nous l'avons déjà relevé à deux reprises ici même, la CGT constate un désengagement continu des services de l'État dans les départements. Ce sont bien des choix politiques, mûrement décidés par les gouvernements successifs, qui obligent les collectivités à assurer les services de proximité sans moyen supplémentaire. Si nous en sommes aujourd'hui à vouloir améliorer l'accessibilité des services au public, c'est parce que les services publics dans les territoires ont été petit à petit supprimés. Ceux qui ont récemment essayé de demander une carte grise ne nous démentiront pas !

La CGT rappelle que les services publics sont des outils économiques, de solidarité, de citoyenneté, de redistribution et de cohésion sociale.

L'avis note, à juste titre, que le Conseil départemental du Jura n'a pas fait beaucoup d'effort en apparence pour proposer un SDAASP, lequel manque d'ambition, manque de propositions concrètes. Pour autant, comme d'autres départements, le département du Jura connaît depuis quelques mois une recrudescence de situations qui viennent dégrader le service public en place : fermeture de la ligne TER St Claude - Oyonnax à partir du 10 décembre 2017, avec toujours de forte menace sur le maintien de la ligne des hirondelles, cette ligne TER qui traverse une grande partie des territoires montagneux du Jura, annonce de la fermeture de plusieurs services à l'hôpital de St Claude, fermeture des accueils CARSAT, services cartes grises, permis de conduire, etc. Dans ce contexte, proposer un SDAASP revient à demander à une collectivité qui n'en a pas les moyens (le département) de faire un peu de rafistolage de toute la casse orchestrée via les plans d'austérité, par les décideurs politiques nationaux.

Par ailleurs, encore une fois dans ce SDAASP, il est fait état de la volonté d'aider à la création de maison de santé pluridisciplinaires, comme si ce dispositif était une réponse appropriée aux conséquences des réformes engagées par l'ARS depuis des années et aux déserts médicaux. Nous persistons à penser que ce n'est pas la bonne réponse. Nous pensons que les services de santé doivent être articulés entre tous les acteurs, centrés sur un hôpital de proximité qui travaille en lien avec les autres professionnels, et notamment par un maillage du territoire avec des centres de santé, donc avec des praticiens et des médecins salariés.

Enfin, une partie importante des schémas d'accessibilité est liée au SRADDET ; le SRADDET devra donc être l'occasion de croiser les besoins et les demandes, notamment de services au public, du Conseil régional, des départements et des collectivités territoriales.

La CGT relève avec satisfaction que l'avis critique implicitement le désengagement continu de l'État dans les territoires ce qui accentue les fractures territoriales. Elle s'interroge sur le rôle des collectivités territoriales pour pallier aux carences de l'État.

La CGT votera l'avis.

Rapport 4-9 Avis sur Stratégie opérationnelle de transition énergétique	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Gérard Magnin	Séance plénière Lundi 11 décembre 2017

Le CESER a pointé dans plusieurs contributions successives (Gouvernance, Transition énergétique notamment) et régulièrement dans ses avis, l'importance d'une approche transversale et intégrée en général, et dans la transition énergétique en particulier, dans les différentes politiques de la Région. Nous avons même parfois regretté une approche « réductionniste » du sujet de la transition énergétique à l'efficacité énergétique dans le bâtiment et aux énergies renouvelables. L'Exécutif introduit le rapport sur la stratégie opérationnelle de transition énergétique en citant la stratégie de mandat : « *La transition énergétique est l'une des principales priorités du mandat. Devenir à terme territoire à énergie positive (TEPOs), c'est-à-dire un territoire qui produit autant d'énergie qu'il n'en consomme et qui réduit ses consommations se prépare, s'invente, s'anticipe, s'expérimente. Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale et pluriannuelle dotée de moyens financiers dédiés et appropriés. [...] La transition énergétique et écologique est une chance et un gisement d'activités et d'emplois potentiels. [...] Les citoyens et les territoires engagés seront les acteurs clés et les ambassadeurs des transitions.* »

La Stratégie Opérationnelle de Transition Énergétique retient 15 orientations qui se traduisent dans plus de 60 actions, chacune dotée d'une fiche opérationnelle détaillée. Elle vise, au-delà des domaines tels que l'efficacité énergétique des bâtiments ou des énergies renouvelables, à intégrer la transition énergétique dans toutes les politiques de la Région, notamment les Schémas tels que le SRADDET, les contrats territoriaux, les mobilités, la formation, l'agriculture, la forêt, l'industrie, l'innovation et les filières industrielles émergentes, l'alimentation, la gestion des déchets et l'économie circulaire, etc.

Elle fait également une place à l'implication des citoyens, des acteurs de terrains (par exemple l'action avec les POTES, l'ingénierie, l'information et la sensibilisation et donne à son action à la fois une dimension « interne » (son patrimoine et ses achats publics) et une dimension « internationale » autour de l'action Under2.

Ces actions concernent TOUTES les directions de la Région, souvent avec plusieurs directions simultanément, avec à chaque fois un chef de file. Quiconque connaît les difficultés de la transversalité dans les administrations ne peut que saluer un tel exercice. De même la coordination avec les autres acteurs publics (État, ADEME, collectivités) figure en bonne place.

Le rapport mentionne explicitement la contribution du CESER à cette construction, et nous sommes heureux que notre apport ait été, dans ses recommandations essentielles, pris en considération. Restant vigilant sur ce que sera la mise en œuvre concrète de cette stratégie, le CESER tient cependant à saluer le fait que celle-ci :

- Traduit dans les faits une priorité forte affichée par l'Exécutif, en phase avec les attentes de la société et des territoires ainsi qu'avec les engagements internationaux de la France.
- Est une tentative heureuse de traduction pratique de ce que peut être la transversalité d'une politique. Toutefois, il manque encore :
 - Une trajectoire globale qui nous amènerait à une région à Énergie Positive en 2050 (comme l'Occitanie est en train de le faire), ce qui permettrait d'inviter les acteurs collectifs (filières, territoires, secteurs, etc.) à réaliser le même exercice dans leurs domaines et de « faire réseau ».
 - Des trajectoires par action sur la durée du mandat afin de faciliter le suivi de leur mise en œuvre et de réaliser si besoin les ajustements nécessaires.
 - Une méthode qui permettra de mesurer l'impact de la politique publique régionale, la meilleure des listes d'actions ne le permettant pas.
 - Une « marque » de type « ICI 2050 la Transition Énergétique » qui permettrait à ceux qui le souhaitent, via une charte par exemple, de s'engager.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Le rapport soumis au CESER décline la stratégie opérationnelle du Conseil régional pour le volet transition énergétique. Nous ne reprendrons pas les termes de notre intervention du 27 juin sur la transition énergétique toujours d'actualité.

Aussi bien l'exposé des motifs du Conseil régional ainsi que l'avis du CESER poursuivent l'objectif d'arriver à un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Mais nous ne disposons d'aucun chiffrage budgétaire pour accompagner cette démarche pour les trente prochaines années. Est-ce que la région sera un îlot de prospérité énergétique ? Cela reste une question prospective éminemment ouverte !

Le changement de modèle économique dans le secteur de l'énergie par l'ouverture des marchés à la concurrence depuis les années 2000 attise l'appétit des financiers à la recherche de profit mais il n'est pas sûr que la loi de transition énergétique réponde aux besoins des populations.

Il est inquiétant que les collectivités engagent des moyens financiers dans un secteur concurrentiel et spéculatif.

L'avis du CESER souligne qu'il y aurait beaucoup d'attentes des citoyens et des territoires. Après avoir repris les chiffres publiés par le conseil régional nous constatons : 630 contributions en ligne et 1500 visiteurs pour la semaine de la transition énergétique du mois de novembre, soit par déduction un public d'initié.

L'avenir devrait donc nous conduire à une mutation profonde des organisations (tant locales que nationale) et de nos modes de vie. Notre région avec un profil importateur de 87 % a et aura toujours besoin de solidarité interrégionale et nationale. La CGT est attachée à la péréquation tarifaire nationale/ Mais les risques de remise en cause existent, auquel cas la Bourgogne-Franche-Comté aurait beaucoup à perdre du fait de sa grande dépendance aux régions voisines en matière de production électrique.

C'est pourquoi, la CGT est persuadée que nos ressources locales peuvent nous permettre de construire un ou des projets industriels et sociaux, respectueux de l'environnement nous garantissant notre participation à la production électrique nationale.

Pour porter ces projets, la CGT défend un Pôle public de l'énergie avec comme objectif de revenir sur la libéralisation du secteur ; pôle qui organiserait une réappropriation publique des entreprises, afin de mettre en cohérence les filières industrielles pour faire face aux défis pointés. Le Pôle public vise à renforcer la maîtrise publique sur l'ensemble du champ de l'énergie en attribuant parallèlement des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens.

En préconisant le droit à l'énergie pour tous, la CGT entend faire émerger des réponses adaptées aux besoins de notre temps et de nos régions.

La CGT votera l'avis.

Rapport 4-11 Avis sur Service public de l'efficacité énergétique	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Gérard Magnin	Séance plénière Lundi 11 décembre 2017

Le rapport présente le SPEE ainsi : « *Pour amplifier les dynamiques en cours et démultiplier les projets de rénovation dans l'habitat privé, il est proposé la création d'un service (au) public de l'efficacité énergétique tel qu'inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEcv). Il ne s'agit pas de créer un nouvel outil mais bien de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante* ».

Le SPEE concerne les maisons individuelles, sachant que le logement social et les bâtiments des collectivités font l'objet d'un autre dispositif et les copropriétés d'une expérimentation durant les années 2018-2019. Il s'agit notamment de :

- Travailler à une simplification des dispositifs et des démarches pour les particuliers.
- Utiliser l'échelon local pour la proximité avec les ménages, via des structures déjà existantes et/ou des plateformes territoriales de la rénovation énergétique.
- Adapter les dispositifs aux différents profils de projets et de particuliers.
- Créer les conditions de partenariats bancaires efficaces et dispositifs de caisse d'avance.
- Viser la performance bâtiment basse consommation (BBC) rénovation (globale ou par étapes).
- Former et sensibiliser les artisans, les intégrer dans la démarche, dont sur le volet conseil.

Le parcours de rénovation des ménages : le SPEE un service unique :

Service-socle :

- Étape 1 : Conseil de premier niveau pour tous les publics (gratuit).
- Étape 2 : Feuille de route technique (audit Effilogis) et financière (plan de financement).

Service complet :

- Étape 3 : Accompagnement technique et financier pour des rénovations BBC ou BBC par étapes.
- Étape 4 : Suivi post-travaux pour assurer le résultat.

Le CESER :

- Salue cette initiative qui est l'occasion de montrer concrètement le rôle de la Région en tant que chef de file d'un domaine.
- Constate la volonté, maintes fois soulignée, de territorialiser la mise en œuvre de la politique, en collaboration avec les collectivités. Il faudra montrer comment articuler au mieux les différents niveaux territoriaux dans le respect de chacun d'entre eux.
- Apprécie que le service, même s'il vise le niveau BBC, cible également des mesures techniques ponctuelles (changement de chaudière).

Le CESER :

- Est conscient du défi que constitue la coordination des dispositifs et des acteurs des différents niveaux de collectivités et de l'Etat dans le but de donner aux ménages une accessibilité facilitée aux informations, au conseil et à l'accompagnement.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

- Le nombre de maisons ciblées par la politique (quelques milliers en rénovation complète) reste limité par rapport au stock. Il serait bien de disposer d'une trajectoire sur la durée du mandat – et au-delà, afin de comparer les objectifs attendus aux résultats et faciliter l'évaluation, ainsi que mettre en évidence l'impact de cette politique régionale.
- L'importance de maîtriser le processus de rénovation de A à Z, afin qu'il n'y ait pas de rupture entre les phases d'information, de conseil, d'étude technique et financière, de réalisation et de mesure des résultats.
- Le nécessaire retour d'expériences des plateformes territoriales de rénovation énergétique doit être organisé afin d'ajuster si nécessaire les modes d'action, leur mise en réseau doit être encouragée afin d'apprendre les uns des autres.
- Si les acteurs de la rénovation sont nombreux, et doivent former une « communauté » de la rénovation, il ne faudrait pas oublier les architectes qui ont un rôle-clé.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT

Le rapport de l'Exécutif soumis au CESER manque de lisibilité :

- pas une infographie, ni de schéma de l'architecture du dispositif,
- pas d'objectifs de rénovation ciblé pour les quinze territoires qui seraient voués à l'expérimentation pour les maisons individuelles,
- un budget de financement que nous trouvons étié nous semble-t-il de 14,5 M euros dans le BP 2018, mais nous ignorons si le fléchage est à la seule destination des maisons individuelles.

Le parcours de rénovation des ménages est fléché par le SPEE en plusieurs étapes, nous sommes interrogatifs entre le rôle du niveau régional et l'**échelon territorial qui n'est pas identifié** pour les quinze territoires qui seraient voués à l'expérimentation. Pour la CGT il faudra être attentif pour l'accès du-des guichets d'entrée des requérants au regard des écrits dans le BP 2018 (page 82) qui précise « le lancement d'un service au public de l'efficacité énergétique ».

L'efficacité énergétique vise à « l'amélioration des usages de l'énergie », elle représente un intérêt majeur dans plusieurs domaines :

- Il s'agit d'une authentique ressource énergétique. À l'horizon 2050, elle pourrait constituer la principale source d'énergie domestique.
- Elle repose sur les ressources propres à notre pays et n'aggrave pas sa dépendance à l'extérieur, pas plus que sa balance des paiements. Elle est donc susceptible d'accompagner une politique de développement humain durable, respectueuse des préoccupations environnementales régionales.
- Elle représente un gisement important d'emplois de tous statuts et de tous niveaux de qualifications, à condition de doter **la filière** d'une véritable culture du « travailler ensemble », du dialogue social et de la recherche de valorisation de la qualité de l'emploi, de condition de travail et de rémunération de ses salariés.
- Elle doit favoriser un réel accès à la formation professionnelle de tous les acteurs de la filière, qu'ils soient artisans ou salariés, c'est à la fois une condition de réussite de l'ambition et un atout pour la performance technique et la capacité d'innovation de la filière.

L'amélioration énergétique des logements existants est l'une des rares activités où l'emploi a continué de progresser au niveau national (+ 7,4 % entre 2010 et 2012), qu'en est-il en Bourgogne-Franche-Comté ?

Dans plusieurs secteurs, dont le tertiaire professionnel, l'industrie, l'agriculture, l'efficacité énergétique peut constituer un véritable moteur de développement ; ainsi il serait pertinent d'évaluer les besoins de formation des professionnels de cette filière.

Pour la CGT l'avis du CESER aurait dû recommander la réalisation d'une étude macro-économique sur le potentiel de la filière qui inclut tous les facteurs : l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie, l'impact en matière d'emplois ainsi que les coûts évités dans d'autres secteurs.

Ainsi, en ce qui concerne la précarité énergétique, il serait bon de changer de regard et de considérer les efforts à réaliser, non seulement comme des exigences de solidarité mais aussi comme des investissements d'avenir ayant un effet positif en matière d'emplois, d'activité économique et de bien-être humain durable de la population.

Les conditions de réussite pour des réalisations exemplaires de rénovation énergétique doivent requérir plusieurs éléments fondamentaux :

- . éviter le parcours du combattant pour l'usager (simplification),
- . disposer d'un guichet d'entrée facile d'accès,
- . avoir des interlocuteurs formés,
- . et pouvoir accéder aux financements.

Enfin, nous constatons suivant les termes du rapport de l'Exécutif que les objectifs de rénovation annuelle sont de 23 000 maisons individuelles par an. Ce qui veut dire que l'objectif de rénovation sera atteint donc seulement en 2054... ce qui est beaucoup trop éloigné dans le temps. Pour la CGT, il faudrait donc au minimum doubler les financements destinés à la rénovation énergétique, afin d'atteindre l'objectif au plus tard en 2035.

Nous avons tenu à apporter ces précisions qui ne figurent pas dans l'avis du CESER, néanmoins, la CGT votera l'avis.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CNPL

Au nom du Syndicat de l'Architecture, membre de la Chambre Nationale des Professions Libérales que je représente ici à ce jour, et à la demande de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté, je regrette vivement que le rapport de la Région n'associe pas les architectes comme partenaires de ce Service Public de l'Efficacité Énergétique.

Je remercie le rapporteur de ses propos aimables à mon endroit et de nous y associer en recommandation de fin de son rapport.

Je rappelle également les retours d'expérience qui ont existé en Franche-Comté avec le Pôle Architecture de la DRAC et l'Ordre par des journées thématiques et la création d'un Réseau d'Acteurs.

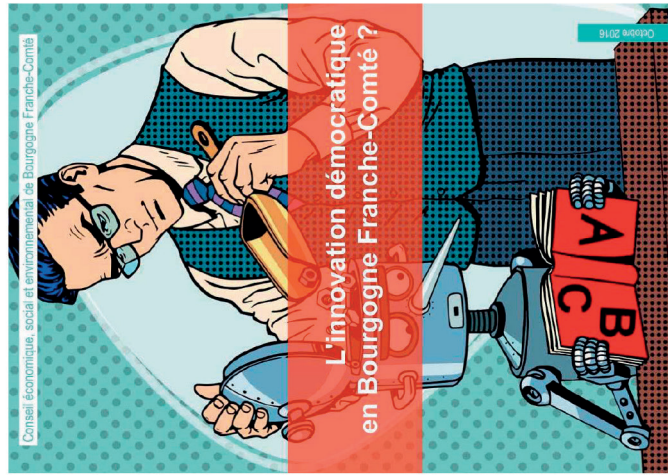
Comme je l'ai déjà énoncé, les premiers POTES de la Région (Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétique), ce sont bien les Architectes !

Saisine sur l'innovation démocratique

Bilan et suites



UNE REFLEXION COLLECTIVE



- Une approche transversale pour répondre à une question centrale pour notre démocratie
- Un premier apport des 6 commissions thématiques du CESER
- Un groupe transversal ad hoc avec 20 conseillers volontaires

UNE EXPERIENCE APPRENANTE



- Des interventions d'experts lors de temps élargis à tous les conseillers
- Des allers retours entre le groupe et l'assemblée
- Les regards des lycéens

UNE EXPERIMENTATION INEDITE



- **Mai 2016 : De la 1^{ère} visite au lycée...**
- **Avril 2017: ...à la Plénière des lycéens**
 - Clip-vidéo réalisé par un lycéen
 - Parution du livret "A 17 ans aussi, on a des choses à vous dire..."



DES PISTES POUR LE CESER DE DEMAIN



Enseignements issus des :

- échanges lors de la présentation de la saisine en séance plénière (10/10/16)
- rencontres et Plénière des lycéens (14/04/17)
- interventions des conseillers suite à la demi-journée consacrée aux corps intermédiaires (23/05/17)
- expressions des conseillers sur leur vision du CESER de demain (14/11/17)

Document complet dans l'Espace Conseillers

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**
Conseil économique social et environnemental régional

QUELLE VOCATION DU CESER DE DEMAIN ?



1. **Un CESER inventif et résolument anticipateur**
2. **Un CESER en lien légitime avec la Région et à l'écoute des autres collectivités et territoires**
3. **Des ouvertures et des relations accrues avec d'autres composantes de la société civile**

QUELLE ORGANISATION ?



1. **Un juste équilibre à trouver entre les différentes missions et temporalités du CESER**
2. **Un lieu d'implication, d'appropriation et de formation**
3. **Un CESER hors les murs et pragmatique**
4. **Une stratégie de communication diversifiée et affirmée dont les premiers ambassadeurs sont les conseillers**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Déclaration du président François Berthelon

Merci monsieur le président (Patrick Bernasconi, président du Conseil économique social et environnemental),

Permettez-moi de vous dire combien j'adhère à vos propos et apprécie la conviction qui est la vôtre pour le CESE ainsi que la dynamique que vous mettez en œuvre pour faire de cette assemblée une force de réflexion mais surtout de propositions comme l'a souhaité le Président de la République c'est-à-dire de créer la « Chambre du Futur, où circuleront toutes les forces vives de la Nation », en étant « le trait d'union » entre la société civile et les instances politiques.

Je pense que les CESER doivent être dans la même dynamique, c'est ce que vous avez souhaité avec l'Assemblée des CESER de France, en créant un groupe de travail dont vous m'avez confié la responsabilité côté CESER, pour travailler au rapprochement mais surtout à la mutualisation des travaux et des réflexions du CESE et des CESER, tout en réaffirmant la stricte indépendance des uns et des autres. J'ai la conviction profonde que ce travail devra être pérennisé et amplifié dans le futur car il contribuera à la qualité de nos travaux respectifs en même temps qu'à leur lisibilité.

Lors de la séance d'installation du CESER Bourgogne Franche-Comté, M^{me} la présidente du Conseil régional nous a remis une saisine concernant le rôle de la société civile et les outils concrets permettant de restaurer la confiance des citoyens vis-à-vis du monde politique.

Cette demande a eu comme première conséquence de provoquer les liens, de créer la transversalité de notre assemblée, bases d'un Ceser en construction après la fusion des régions et donc de nos deux CESER de Bourgogne et de Franche-Comté. Ce travail est à l'origine de l'ensemble des travaux et de nos commissions ; je tiens à vous remercier très sincèrement de cette initiative qui a été finalement fondatrice de notre nouvelle assemblée.

Je tiens à saluer le courage d'une telle interrogation, interrogation inédite au niveau national et qui a donné lieu à un avis du CESER, avis qui a été transmis non seulement en région et dans toutes les régions, mais aussi au plus haut niveau de l'État, comme des Assemblées.

De plus, vous avez permis, M^{me} la présidente, au CESER de travailler dans de bonnes, voire très bonnes conditions avec votre Assemblée, mettant à notre disposition vos vice-présidents chargés des principaux pôles de travail du CESER*, en nous permettant d'assister aux réunions de vos commissions, facilitant ainsi le travail en amont de nos réflexions et celui de nos commissions ; une fois encore sans être le seul CESER concerné, c'est une des collaborations les mieux orchestrées entre nos deux assemblées au niveau national.

C'est une méthode de travail efficace et constructive qu'il faudra perpétuer et même amplifier dans le futur.

Donc, pour votre action et votre sollicitation vis-à-vis du CESER, je tiens à vous adresser M^{me} la présidente, des remerciements aussi simples que sincères.

Madame la Préfète,

Je tiens à saluer l'excellence des rapports que nous avons eus avec vos services, vous avez toujours su répondre, directement ou indirectement, à nos sollicitations, je ne parle pas bien sûr de la tâche du SGAR pour la préparation de la composition de la future assemblée, tâche d'une extrême simplicité comme chacun le sait !

Je suis, vous le savez, un ardent défenseur de l'ouverture des CESER vers l'extérieur, je dis et redis ici combien il me semble important que le travail des CESER soit bien sûr tourné avant tout vers les Conseils régionaux, mais qu'ils puissent aussi se tourner vers les collectivités locales ou vers l'État en région, ce que les textes ne prévoient pas aujourd'hui.

Je profite à ce propos de cet instant pour vous faire part d'une réflexion personnelle : « et si l'on donnait au CESER, à l'instar de ce qui peut et doit se faire au niveau du CESE, la possibilité d'être saisi par une pétition citoyenne sur un sujet d'ordre régional... »

Cela correspondrait à une meilleure connaissance de nos assemblées tournées vers les citoyens dans nos régions, facilitant la lisibilité et la connaissance de nos assemblées, en même temps que l'ouverture et l'intérêt de nos travaux. C'est une idée lancée, à creuser, peut-être, si la prochaine assemblée le décide.

Car aujourd'hui, c'est bien de cela dont il s'agit.

Que ce soit le CESE, comme vous l'avez dit avec beaucoup de force, monsieur le président, ou les CESER, il ne dépend que de nous de prendre la place que nous pouvons, que nous DEVONS tenir ; un candidat aux dernières élections présidentielles, parlait de « démontrer l'utilité ». Cette formule m'a profondément marqué car elle est finalement totalement juste : si nous n'apportons pas autrement que ce qui peut être apporté par d'autres, alors le devenir des CESER me semble bien sombre !

Si par contre, les CESER sont force de propositions et d'innovations, leur place sera naturelle et reconnue. Deux mots essentiels pour cela : prospective et évaluation.

Une évaluation sereine et dynamique, qu'il faut appliquer aux politiques régionales, ce qui ne veut surtout pas dire contrôle ou critiques, ce n'est en aucun cas notre rôle, mais bien au contraire, études et propositions constructives.

Tout cela doit s'inscrire dans une vision prospective, facteur essentiel me semble-t-il de nos travaux ; la mise en état de la réforme territoriale est loin d'être terminée, dans le sens où le devenir de nos territoires reste à construire, en abandonnant, pourquoi pas ?, nos anciens poncifs et schémas pré établis. L'heure est à la novation, pas pour le seul fait de changer pour changer, mais changer, évoluer pour un futur meilleur et plus solidaire, un futur où développement économique se conjuguerait avec respect environnemental, un futur où les exclusions seront pointées et combattues, un futur où, sans trop rêver, tolérance et fraternité pourraient rimer avec efficacité !

Il ne s'agit pas seulement d'espérer, mais surtout d'entreprendre, mot que j'affectionne profondément, entreprendre pour que nous contribuions à une société plus juste, où chacun doit avoir sa juste place. Vous le voyez, la vision utopique de Claude-Nicolas Ledoux à Arc-et-Senans a laissé quelques traces en moi, mais certaines utopies ne sont-elles pas appelées à devenir un peu réalité ?

Tout cela, ce sera une partie des réflexions du futur CESER qui sera installé le 30 janvier prochain.

Le profond renouvellement que cela va entraîner fera que nombre d'entre nous n'y seront pas présents et je veux ici, maintenant, vous rendre à tous un hommage très fort, très sincère pour le travail accompli, complexe parfois, passionnant souvent, mais toujours avec un but commun : construire une région que nous aimons.

Bien au-delà de nos différences, la plus belle de nos richesses, vous avez travaillé ensemble dans un esprit constructif et tolérant ; c'est cet esprit qui m'a fait aimer nos CESER, c'est cet esprit qui m'a animé tout au long de ces années, pour tenter de construire, avec vous, une assemblée d'hommes et de femmes heureux finalement de travailler ensemble, d'être confrontés les uns aux autres. Aujourd'hui, une page se tourne, un nouveau CESER va reprendre le flambeau, « les ouvriers se lèvent et se remplacent, le chantier continue ».

Une nouvelle assemblée donc avec un nouveau président ou une nouvelle présidente car comme je me l'étais fixé, il y a deux ans*, lors de la création du CESER BFC, je ne postulerai pas à un nouveau mandat ; cette décision, je l'ai prise sereinement avec gravité et, même temps avec bonheur.

Gravité, parce que vous, membres du CESER, mais aussi les membres du CESR puis du CESER de Bourgogne, m'avez permis de vivre un moment exceptionnel de ma vie.

Gérard, Michel, Gilbert, Françoise, Jean Marc, Gilles, Chantal, Jean-Marie, Daniel, Jean, les 147 membres de l'assemblée... sachez que j'ai pour vous une réelle amitié et aussi une profonde reconnaissance.

Bonheur, parce que la présidence du CESER Bourgogne puis du CESER BFC a été un gigantesque investissement pour moi, et je peux dire que j'en ai reçu en retour un magnifique salaire !

Je souhaite du fond du cœur le même bonheur à celui ou celle qui me succédera !

Je tiens enfin à saluer avec beaucoup de respect et de reconnaissance tous les membres de l'équipe administrative du CESER, madame la directrice et monsieur le directeur adjoint ainsi que les chargés d'études et assistantes qui ont fait un travail de grande qualité dans les conditions souvent complexes de la fusion des régions et des assemblées.

Je n'oublie pas M^{me} la présidente, vos collaborateurs du Conseil régional avec lesquelles j'ai et nous, avons entretenu d'excellentes relations.

Je n'ai pas de conclusion, car le livre reste ouvert et c'est en citant Jacques Brel que je termine :

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants. Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

À tous, merci !

RÉGION

La troisième assemblée s'apprête à changer d'ère

Le 3 juillet dernier, le président de la République annonçait, devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès, vouloir réformer le Conseil économique social et environnemental (CESE) qui constitue, en France, la troisième assemblée (*).

Son objectif : en faire « l'instance unique de consultation » pour tous les textes qui passeront ensuite devant les députés et les sénateurs. « Je pense que les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux, les Cese, doivent être dans la même dynamique », avance François Berthelon, le président du Cese Bourgogne Franche-Comté, réuni ce lundi pour sa dernière séance plénière.

Deux propositions

Sa première proposition : faire évoluer les textes pour élargir le champ d'intervention des Cese au-delà des dossiers pilotés par le conseil régional (dont il évalue, notamment, la pertinence des politiques pour émettre des préconisations). Son idée ? Que le Cese puisse également travailler avec les autres collectivités lo-



CESE. François Berthelon, l'actuel président.

cales en Bourgogne Franche-Comté voire avec les services de l'État en région.

Sa deuxième proposition : que les citoyens puissent, par simple pétition, saisir les Cese – « à l'instar de ce qui peut se faire au niveau du Cese ». Cela permettrait de mieux faire connaître l'assemblée. « À la prochaine assemblée d'en décider », conclut François Berthelon. ■

Alexandra Caccivio

(*) Cette assemblée se veut représentative de la société civile. Ses 233 membres y représentent les syndicats des salariés, le patronat, les agriculteurs, les professions libérales, les associations...

En 2018, un nouveau président et une nouvelle assemblée

L'actuel président du Conseil économique, social et environnemental régional (Cese), François Berthelon, a annoncé qu'il ne postulerait pas à un nouveau mandat.

Une annonce effectuée le 11 décembre, à l'heure où la préfète de région travaille à la composition de la future assemblée.

En 2018, 110 membres

L'installation de cette nouvelle assemblée est prévue le 30 janvier prochain. Un exercice difficile

puisque le Cese comptera à partir de là 110 membres – contre 147 aujourd'hui.

Face aux choix qu'elle doit faire, la préfète, Christiane Barret a dévoilé les axes qui guident sa « ligne de conduite » : mieux prendre en compte les acteurs œuvrant pour le développement durable et la transition énergétique ; intégrer la nouvelle donne d'une société qui évolue de plus en plus vers le numérique ; et, bien sûr, respecter la parité. ■

ADMINISTRATION ■ L'instance régionale, représentative de la société civile, à un tournant de son histoire Dernière séance pour le Cese amené à repenser son rôle

Le président de la République annonçait, le 3 juillet, devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en congrès, vouloir réformer le Conseil économique social et environnemental, qui constitue, en France, la troisième assemblée.

L'objectif d'Emmanuel Macron pour cette instance représentative de la société civile (avec 233 membres issus des syndicats, du patronat, de l'agriculture, des professions libérales, des associations...) : en faire « l'instance unique de consultation » pour tous les textes qui passeront ensuite devant les députés et les sénateurs.

Saisi par pétition ?

« Je pense que les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux [les Cese] doivent être dans la même dynamique », a avancé François Berthelon, président



RÉUNION. Le Cese lors d'un bureau décentralisé à Decize en 2014. PHOTO D'ARCHIVES LIONEL BRÜGGER

du Cese Bourgogne-Franche-Comté, réuni, lundi 11 décembre, pour sa dernière séance, plénière. Sa première proposition : faire évoluer les textes pour élargir le champ d'intervention des Cese au-delà des dossiers pilotés par le Conseil régional, dont il évalue notamment la pertinence des politiques

pour émettre des préconisations. Il souhaite que le Cese puisse également travailler avec les autres collectivités locales en Bourgogne-Franche-Comté, voire avec les services de l'État en région.

Sa deuxième proposition : que les citoyens puissent par simple pétition saisir le Cese, « à

l'instar de ce qui peut se faire au niveau du Cese ».

Cela permettrait de mieux faire connaître l'assemblée, et non des moindres si l'on pense au général de Gaulle, avaient souhaité la disparition.

« À la prochaine assemblée d'en décider », a conclu François Berthelon,

« car il ne dépend que de nous de prendre la place que nous voulons tenir ».

Pour sa part, le président du Cese a annoncé qu'il ne postulerait pas à un nouveau mandat, à l'heure où la préfète de région travaille à la composition de la future assemblée, dont l'installation est prévue le 30 janvier. Un exercice dif-

ficile puisque le Cese comptera désormais 110 membres, contre 147 aujourd'hui.

Une nouvelle
assemblée
réduite à
110 membres
sera installée
le 30 janvier

Face aux choix qu'elle doit faire, Christiane Barret a donné quelques grandes lignes guidant sa « ligne de conduite » : mieux prendre en compte les acteurs œuvrant pour le développement durable et la transition énergétique, intégrer la nouvelle donne d'une société qui évolue de plus en plus vers le numérique et, bien sûr, respecter la parité. ■

Alexandra Caccivio

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr